

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, Mme Valérie Boyer, M. Brun, M. Descoeur, M. Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Poletti, M. Reda, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Deflesselles, M. Furst, M. Gosselin, Mme Lacroute et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2021, un rapport sur la rénovation à mi-vie des Mirage 2000 D.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rénovation, à mi-vie, des Mirage 2000D est absolument nécessaire afin de garantir le format de l'aviation de chasse et permettre à l'armée de l'Air de tenir « dans la durée ».

Cette modernisation était prévue dans la Loi de programmation 2009-2014, mais elle n'a pas été réalisée.

36% de nos Mirage sont indisponibles du fait des visites préventives et des attentes de pièces.

Or il est reconnu que disposer simultanément de deux flottes d'avions de combat est « stratégiquement important » afin de se « prémunir contre les aléas dans les tuilages calendaires de remplacement des flottes, contre les ruptures technologiques brutales, contre les aléas techniques. »

Disposer de Mirage 2000D permet aussi de préserver le potentiel des Rafale en appliquant le principe de différenciation et de réaliser quelques économies, au regard de leur coût d'exploitation.

La rénovation, à mi-vie, des Mirage 2000D telle que prévue actuellement interroge : aucune amélioration significative des capacités de pénétration, système de guerre électronique inchangé, baisse de la polyvalence d'emploi, risque de réduction de l'employabilité à la gestion de crise.

Un rapport est donc nécessaire afin de connaître l'avancement de ce programme de rénovation si on veut continuer « à entrer en premier » dans des espaces de plus en plus contestés, ambition affichée dans la LPM.